

## **PROCES-VERBAL DE SEANCE**

La convocation du Conseil Municipal a été rédigée et distribuée le 01 avril 2022, avec l'ordre du jour suivant :

1. Élection du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier conseil municipal
3. RGPD : mission RGPD proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle
4. Projet éolien Les Longs Jours à Fresnois-la-Montagne – Avis de la commune
5. Vote des taxes
6. Approbation du compte de gestion 2021
7. Approbation du compte administratif 2021
8. Affectation du résultat 2021
9. BP 2022
10. Questions diverses

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à vingt heures et quarante minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Luc THOMAS

### **Etaient présents :**

M. BOUDET David, Mme DELAVELLE Véronique, M. POIGNON Jacques, M. THOMAS Jean-Luc,  
Mme LENDROIT Armelle, M. VERGONI Luc

### **Procurations(s) :**

M. CILAS Emile donne pouvoir à M. THOMAS Jean-Luc,  
M. PARDIEU Rémi donne pouvoir à M. VERGONI Luc  
M. COLLIGNON Alexandre donne pouvoir à M. BOUDET David  
M. MAILLET David donne pouvoir à Mme LENDROIT Armelle

**Etai(ent) absent(s) :** Mme SIMONIN Lucie

### **Était excusé :**

M. CILAS Emile, M. PARDIEU Rémi, M. COLLIGNON Alexandre, M. MAILLET David

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LENDROIT Armelle

Nombre de Présents : 6

Nombre de Votants (présents + procurations) (suffrage exprimé) : 10

Nombre d'absents excusés : 5

Le quorum est *atteint*.

Secrétaire de séance : Mme LENDROIT Armelle.

La séance est ouverte à 20h30

### **1.ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le/la secrétaire de séance est désigné(e) au début de chacune des séances du conseil municipal.  
Mme LENDROIT Armelle est élue secrétaire de séance.

VOTE : Suffrage exprimé : 10

A l'unanimité

### **2. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal le compte rendu du 01-03-2022  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du précédent conseil.

VOTE : Suffrage exprimé : 10

A l'unanimité

### **3.RGPD : Mission RGPD (c'est le renouvellement de la mission)**

*Le maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD », proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle.*

*Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.*

*Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement.*

*Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.*

*Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec des collectivités et établissements publics qui le souhaitent.*

*La dernière convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2021, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> convention est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition*

*Par la présente délibération, nous nous proposons de renouveler notre adhésion à la mission RGPD du centre de gestion.*

*En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission.*

LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE

- *d'adhérer au service d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,*
- *de l'autoriser à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,*
- *de désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.*

## DECISION

*Le conseil municipal* après en avoir délibéré à l'unanimité  
DECIDE

- d'autoriser le *maire* à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;
- d'autoriser le *maire* à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;
- d'autoriser le *maire* à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité

VOTE : Suffrage exprimé : 10

A l'unanimité :

### **4. Objet : Projet éolien Les Longs Jours à Fresnois-la-Montagne – Avis du Conseil municipal**

La SEPE Les Longs Jours envisage la construction et l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Fresnois-la-Montagne.

Dans ce cadre, après la transmission du résumé non-technique de l'étude d'impact, conformément aux dispositions de l'article L. 181-28-2 du Code de l'environnement, il est proposé au Conseil municipal de renouveler son avis favorable au projet de parc éolien Les Longs Jours et de présenter ses observations sur ce projet de parc éolien, notamment :

avoir reçu de la part du porteur du projet éolien toutes les informations le concernant, tout au long de son développement, depuis la délibération favorable à son étude prise le 16 mars 2018 jusqu'à ce jour, et sans attendre la réception du résumé non technique de l'étude d'impact ;

que le porteur de projet et le conseil municipal ont assuré aux habitants de la commune la possibilité de s'informer et donner leur avis sur ce projet, notamment par la tenue de permanences publiques et la distribution de bulletins d'information.

VOTE : Suffrage exprimé : 8

A l'unanimité :

### **5.VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Le maire propose aux membres du conseil municipal de maintenir les taux

Le conseil municipal à l'unanimité décide de maintenir les taux des taxes directes locales pour 2022 soit :

- Taxe foncière (bâti) 6.32% par communale et 17.24% par départementale :	23.56%
- Taxe foncière (non bâti) :	15.34 %
- CFE :	16,17 %

VOTE : Suffrage exprimé : 10

A l'unanimité :

### **5.APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

Le maire expose aux membres du Conseil Municipal, que le compte de gestion est établi par la Trésorerie de LONGWY VILLERUPT à la clôture de l'exercice.

Le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion commune est ensuite soumis au Conseil Municipal, en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal,  
A l'unanimité,  
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2021 de la trésorerie de Longwy Villerupt après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE : Suffrage exprimé : 8

A l'unanimité :

### **7.APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de M. Jacques POIGNON vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

#### **Investissement**

Dépenses Prévu : 284 750,00

Réalisé : 55 835,78

Reste à réaliser : 74 411,16

Recettes Prévu : 284 750,00

Réalisé : 158 130,22

Reste à réaliser : 0,00

#### **Fonctionnement**

Dépenses Prévu : 277 307,87

Réalisé : 244 854,46

Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévu : 277 307,87

Réalisé : 321 622,98

Reste à réaliser : 0,00

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement : 102 294,44

Fonctionnement : 76 768,52

Résultat global : 179 062,96

VOTE : Suffrage exprimé : 8

A l'unanimité :

### **8.AFFECTATION DU RESULTAT 2021**

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 23 177,65

- un excédent reporté de : 53 590,87

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 76 768,52

- un excédent d'investissement de : 102 294,44

- un déficit des restes à réaliser de : 74 411,16

Soit un excédent de financement de : 27 883,28

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT 76 768,52

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 76 768,52

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 0,00

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 102 294,44

VOTE : Suffrage exprimé : 10

A l'unanimité :

## **9.BUDGET PRIMITIF 2022**

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

### **Investissement**

Dépenses : 1 158 318,61

Recettes : 1 232 729,77

### **Fonctionnement**

Dépenses : 245 835,00

Recettes : 245 835,00

Pour rappel, total budget :

### **Investissement**

Dépenses : 1 232 729,77 (dont 74 411,16 de RAR)

Recettes : 1 232 729,77 (dont 0,00 de RAR)

### **Fonctionnement**

Dépenses : 245 835,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 245 835,00 (dont 0,00 de RAR)

VOTE : Suffrage exprimé : 10

A l'unanimité :

## **10.QUESTIONS DIVERSES**

La séance est close à 22h10

La secrétaire de séance

Armelle LENDROIT



Le maire

Jean-Luc THOMAS.

